

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN
UP Number	: UP5050
Groupe de produits	: Polyester insaturé

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée	: Charges
-------------------------	-----------

1.3. Fournisseur

Fabricant

U-POL Limited
 Denington Road
 NN8 2QH Wellingborough - United Kingdom
 T +44 (0) 1933 230310
technicalsupport@u-pol.com - www.u-pol.com

Fournisseur

U-POL Canada Limited
 Boîte postale P.O. BOX 48600
 BC V7X 1T2 Vancouver - Canada
 T 1-800-424-9300
technicalsupport@u-pol.com - www.u-pol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Cancérogénicité, catégorie 2	H351
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1	H372
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
 H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS CA) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, fumées.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre d'extinction, de la mousse pour l'extinction.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
styrène	styrène styrène	(N° CAS) 100-42-5	30 – 40	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapeurs), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 2, H351 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
anhydride phtalique	anhydride phtalique 1,3-isobenzofurannedione / acide phtalique du commerce / anhydride benzène dicarboxylique / anhydride de l'acide 1,2 benzène dicarboxylique / anhydride phényl dicarboxylique / anhydride phtalique / anhydride phtalique, flocon	(N° CAS) 85-44-9	0,1 – 1	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Recueillir le produit répandu.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

- Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les fumées, aérosols, vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
- Produits incompatibles : Agent oxydant.
- Température de stockage : < 25 °C
- Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

styène (100-42-5)		
Canada (Québec)	VECD (OEL STEL)	426 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (OEL STEL) [ppm]	100 ppm
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA)	213 mg/m ³

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

styrene (100-42-5)		
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA) [ppm]	50 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	Pc, C3
Canada (Québec)	Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Alberta	OEL STEL	170 mg/m ³
Alberta	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Alberta	OEL TWA	85 mg/m ³
Alberta	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Alberta	Référence réglementaire	Alberta Regulation 87/2009 (Alberta Regulation 150/2020)
Colombie-Britannique	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Colombie-Britannique	Notations et remarques	IARC group 2B carcinogen
Colombie-Britannique	Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Manitoba	OEL STEL [ppm]	20 ppm
Manitoba	OEL TWA [ppm]	10 ppm
Manitoba	Notations et remarques	TLV® Basis: CNS & hearing impair; URT irr; peripheral neuropathy; visual disorders. Notations: OTO; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Manitoba	Référence réglementaire	ACGIH
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL [ppm]	20 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA [ppm]	10 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	TLV® Basis: CNS & hearing impair; URT irr; peripheral neuropathy; visual disorders. Notations: OTO; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Terre-Neuve-et-Labrador	Référence réglementaire	ACGIH
Nouvelle-Ecosse	OEL STEL [ppm]	20 ppm
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA [ppm]	10 ppm
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	TLV® Basis: CNS & hearing impair; URT irr; peripheral neuropathy; visual disorders. Notations: OTO; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Nouvelle-Ecosse	Référence réglementaire	ACGIH
Nunavut	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Nunavut	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Nunavut	Notations et remarques	Designated substance
Nunavut	Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	Designated substance
Territoires du Nord-Ouest	Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Ontario	OEL STEL [ppm]	100 ppm
Ontario	OEL TWA [ppm]	35 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL STEL [ppm]	20 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA [ppm]	10 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	TLV® Basis: CNS & hearing impair; URT irr; peripheral neuropathy; visual disorders. Notations: OTO; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Ile-du-Prince-Edouard	Référence réglementaire	ACGIH

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

styrene (100-42-5)		
Saskatchewan	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Saskatchewan	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Saskatchewan	Notations et remarques	Designated Chemical Substance
Saskatchewan	Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 1996. Chapter O-1.1 Reg 1
anhydride phtalique (85-44-9)		
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA)	6,1 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA) [ppm]	1 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	S
Canada (Québec)	Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Alberta	OEL TWA	6,1 mg/m ³
Alberta	OEL TWA [ppm]	1 ppm
Alberta	Référence réglementaire	Alberta Regulation 87/2009 (Alberta Regulation 150/2020)
Colombie-Britannique	OEL TWA [ppm]	1 ppm
Colombie-Britannique	Notations et remarques	S(D) (dermal sensitization); S(R) (respiratory sensitization); Skin
Colombie-Britannique	Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Manitoba	OEL STEL	0,005 mg/m ³ (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Manitoba	OEL TWA	0,002 mg/m ³ (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Manitoba	Notations et remarques	TLV® Basis: Resp sens; asthma. Notations: Skin; DSEN; RSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Manitoba	Référence réglementaire	ACGIH
Nouveau-Brunswick	OEL TWA [ppm]	1 ppm
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	URT, eye, & skin irr; DSEN; RSEN; A4
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL	0,005 mg/m ³ (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	0,002 mg/m ³ (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	TLV® Basis: Resp sens; asthma. Notations: Skin; DSEN; RSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Terre-Neuve-et-Labrador	Référence réglementaire	ACGIH
Nouvelle-Ecosse	OEL STEL	0,005 mg/m ³ (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA	0,002 mg/m ³ (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	TLV® Basis: Resp sens; asthma. Notations: Skin; DSEN; RSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Nouvelle-Ecosse	Référence réglementaire	ACGIH
Nunavut	OEL STEL [ppm]	2 ppm
Nunavut	OEL TWA [ppm]	1 ppm
Nunavut	Notations et remarques	SEN
Nunavut	Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL [ppm]	2 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA [ppm]	1 ppm
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	SEN
Territoires du Nord-Ouest	Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Ontario	OEL TWA [ppm]	1 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL STEL	0,005 mg/m ³ (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA	0,002 mg/m ³ (IFV - Inhalable fraction and vapor)

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

anhydride phtalique (85-44-9)

Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	TLV® Basis: Resp sens; asthma. Notations: Skin; DSEN; RSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Ile-du-Prince-Edouard	Référence réglementaire	ACGIH
Saskatchewan	OEL STEL [ppm]	2 ppm
Saskatchewan	OEL TWA [ppm]	1 ppm
Saskatchewan	Notations et remarques	SEN
Saskatchewan	Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 1996. Chapter O-1.1 Reg 1

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements imperméables

Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR)	3 (> 60 minutes)	0.3	

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Gas mask with filter type A

Appareil	Type de filtre	Condition
Appareil de protection respiratoire	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: jaune foncé
Odeur	: Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Odeur aromatique Odeur douce Odeur irritante/piquante Odeur caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -30 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Point d'ébullition	: 145 °C
Point d'éclair	: 31 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 6 hPa
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 3,6
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,09 g/cm ³
Solubilité	: Insoluble dans l'eau. Soluble dans les hydrocarbures aromatiques.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 477 – 624 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: ≈ 600 (520 – 680) mPa·s
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Une Fois Emballé COV Règlementaire	: 440 g/l (3.7 lbs/gal)
Une Fois Emballé COV Réel:	: 440 g/l (3.7 lbs/gal)
Une Fois Appliqué COV Règlementaire:	: 70 g/l (0.6 lb/gal)
Une Fois Appliqué COV Réel:	: 70 g/l (0.6 lb/gal)
Teneur en Eau	: 0 % poids
Volume des Composés Exempts	: 0 vol %
Poids des Composés Exempts	: 0 % poids
Substances volatiles	: 40 % poids
% EPA HAPS	: 60 % poids
Pourcentage de solides	: 60 % poids

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

styrène (100-42-5)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg de poids corporel (Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	11,8 mg/l (4 h, Rat, Données insuffisantes, non concluentes, Inhalation (vapeurs))
ETA CA (oral)	5000 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	11,8 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	11,8 mg/l/4h
anhydride phtalique (85-44-9)	
DL50 orale rat	1530 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg (Lapin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 2,14 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ETA CA (oral)	1530 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.

anhydride phtalique (85-44-9)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	3570 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Remarks on results: other:Effect type: carcinogenicity (migrated information)
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	1785 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female, Remarks on results: other:Effect type: carcinogenicity (migrated information)

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

anhydride phtalique (85-44-9)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	3570 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Remarks on results: other:Generation: all major organs incl. reproductive organs were examined (migrated information)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	1785 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female, Remarks on results: other:Generation: all major organs incl. reproductive organs were examined (migrated information)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

styrène (100-42-5)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

anhydride phtalique (85-44-9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

styrène (100-42-5)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	0,21 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	10 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

anhydride phtalique (85-44-9)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	2500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
-----------------------------	--

Danger par aspiration : Non classé

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Viscosité, cinématique	477 – 624 mm ² /s
------------------------	------------------------------

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

styrène (100-42-5)	
CL50 - Poisson [1]	10 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	4,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
ErC50 algues	4,9 mg/l (EPA OTS 797.1050, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)
CE50 72h - Algues [1]	4,9 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	6,3 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	1,01 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
BCF - Poisson [1]	74 (Valeur calculée)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,96 (Expérience pratique/observation, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,55 (log Koc, Valeur estimative)
LOEC (chronique)	2,06 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

anhydride phtalique (85-44-9)	
CL50 - Poisson [1]	560 mg/l (OCDE 210, 7 jour(s), Danio rerio, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 - Crustacés [1]	> 640 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
NOEC chronique poisson	10 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '60 d'
NOEC (chronique)	16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
BCF - Autres organismes aquatiques [1]	3,4 (EPIWIN BCF (v 2.15), Valeur calculée)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,6 (Valeur expérimentale)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,3 – 1,49 (log Koc, Valeur calculée)

12.2. Persistance et dégradabilité

styrène (100-42-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,8 g O ₂ /g substance
DThO	3,07 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,42 (Étude de littérature)

anhydride phtalique (85-44-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,26 g O ₂ /g substance
DThO	1,51 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

styrène (100-42-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF - Poisson [1]	74 (Valeur calculée)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,96 (Expérience pratique/observation, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,55 (log Koc, Valeur estimative)

anhydride phtalique (85-44-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
BCF - Autres organismes aquatiques [1]	3,4 (EPIWIN BCF (v 2.15), Valeur calculée)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,6 (Valeur expérimentale)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,3 – 1,49 (log Koc, Valeur calculée)

12.4. Mobilité dans le sol

styrène (100-42-5)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,55 (log Koc, Valeur estimative)

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

styrène (100-42-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,96 (Expérience pratique/observation, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
anhydride phtalique (85-44-9)	
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,3 – 1,49 (log Koc, Valeur calculée)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,6 (Valeur expérimentale)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG) : UN1866
Groupe d'emballage (TDG) : III - Minor Danger
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Description document de transport (TDG) : UN1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III
Désignation officielle de transport (TDG) : RÉSINE EN SOLUTION

Étiquettes de danger (TDG) : 3 - Flammable Liquids



Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L
Quantités exceptées (TDG) : E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 60 L

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

n° DOT NA : UN1866
N° ONU (DOT) : 1866
Groupe d'emballage (DOT) : III - Risque faible
Description document de transport (DOT) : UN1866 Resin solution, 3, III
Désignation officielle de transport (DOT) : Resin solution
Sélection du champ "Contient déclaration" :
Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120
Division (DOT) : 3
Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



Polluant marin : NO
Dangereux pour l'environnement : Non

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: B1 - If the material has a flash point at or above 38 C (100 F) and below 93 C (200 F), then the bulk packaging requirements of 173.241 of this subchapter are applicable. If the material has a flash point of less than 38 C (100 F), then the bulk packaging requirements of 173.242 of this subchapter are applicable. B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks. IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 173
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
Número du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 127
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG)	: 1866
Désignation officielle de transport (IMDG)	: RÉSINE EN SOLUTION
Description document de transport (IMDG)	: UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - matières faiblement dangereuses

IATA

N° ONU (IATA)	: 1866
Désignation officielle de transport (IATA)	: Resin solution
Description document de transport (IATA)	: UN 1866 Resin solution, 3, III
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Minor Danger

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

styrène (100-42-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

anhydride phtalique (85-44-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

styrène (100-42-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

anhydride phtalique (85-44-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	: Aucun(e)
Date d'émission	: 08-24-2020

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
------	----------------------------------

RAPTOR FIBREGLASS REPAIR KIT - RESIN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS Canada U-POL

For professional use only.

The information contained within this Safety Data Sheet (SDS) is believed to be correct as of the date issued however it is subject to change from time to time. It does not purport to be all inclusive or exhaustive and shall only be used as a guide. U-POL makes no warranties, expressed or implied, including but not limited to, any implied warranty of fitness for a given purpose or usage. It is the Buyers responsibility to ensure the suitability of the products for their own use and to check the information is up to date. U-POL cannot be held responsible for the suitability of use for any of its products, considering the wide range of factors such as application, substrates and handling methods. Since these conditions of use are outside of our control, the company shall not be held liable for any damage resulting from handling or from contact with the product detailed. Moreover, addition of reducers, hardeners or other additives over and above U-POL's recommendations for use, may substantially alter the composition and hazards of the product. U-POL data sheets are available via the U-POL website at WWW.U-POL.COM.